

Pour l'environnement de demain...

Le mode de collecte des ordures ménagères évolue!

Du 15 novembre 2021 au 04 mars 2022

Une poubelle extérieure supplémentaire est distribuée à tous les foyers du Pays de Bitche



Pourquoi?

L'évolution de la loi

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire prévoit que de nouvelles consignes de tri doivent être appliquées par les collectivités. L'objectif est d'augmenter le nombre de kilos de déchets recyclés par an et par habitant.

C'est ce qu'on appelle « l'extension des consignes de tri ».

Concrètement, un certain nombre de déchets qui étaient à jeter dans le sac bleu (déchets non recyclés) seront bientôt à recycler! (films plastique, pots et tubes alimentaires, barquettes, etc...).

L'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

La TGAP est appliquée sur le traitement des déchets par enfouissement et incinération. La TGAP connaît une évolution exponentielle jusqu'en 2025 (2021 : 30 € HT par tonne ; 2025 : 65 € HT par tonne).

Il est donc nécessaire de diminuer la quantité de déchets à enfouir et à incinérer. Comment ?

En recyclant et en valorisant davantage de déchets!

Que deviennent les sacs orange?



La Communauté de Communes du Pays de Bitche est adhérente au Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME). Ainsi, régulièrement, des dotations de sacs bleus, verts et orange sont organisées sur l'ensemble du territoire du Pays de Bitche.

Dès 2022, le SYDEME ne mettra plus de sacs orange à disposition des habitants.

Afin de se conformer à l'extension des consignes de tri, la proposition du SYDEME était la suivante :

Les habitants stockeraient le contenu des anciens sacs orange chez eux, à leur domicile, puis ramèneraient leurs déchets à des Points d'Apport Volontaire (comme c'est le cas aujourd'hui pour le verre par exemple).

Qu'en est-il au Pays de Bitche?

La Communauté de Communes a étudié l'évolution du mode de collecte des ordures ménagères en combinant 2 objectifs :

- Maintenir le niveau de service apporté actuellement aux habitants (continuer le ramassage des ordures ménagères par le camion actuel, en porte à porte, sans avoir à se déplacer dans des Points d'Apport Volontaire)
- Se conformer aux règles d'extension des consignes de tri et s'adapter à la suppression des sacs orange

Une 2^{ème} poubelle extérieure : Comment ?

A partir du **15 novembre 2021**, une deuxième poubelle extérieure sera distribuée, gratuitement, par la Communauté de Communes, à chaque foyer du territoire (calendrier prévisionnel au verso).

Votre nouvelle poubelle sera dotée :

- D'un couvercle de couleur bordeaux
- D'une puce électronique

Puce destinée au suivi du nombre de levées de la poubelle à couvercle bordeaux (notamment utile dans le cadre de la réflexion vers la mise en place d'une tarification incitative).



INFOS

La taille de votre nouvelle poubelle **sera adaptée** au nombre de personnes composant votre foyer :

1 à 2 personnes : 1 bac de 120 litres



3 à 4 personnes : 1 bac de 240 litres



5 personnes et plus : 1 bac de 240 litres + 1 bac de 120 litres



Et concrètement?

Vous disposerez de deux poubelles extérieures distinctes :



UNE POUBELLE dédiée aux déchets recyclables

- ▶ Les déchets seront déposés en vrac dans la poubelle, sans sac!
- ▶ Il s'agit là de votre poubelle actuelle



UNE POUBELLE dédiée aux ordures ménagères résiduelles

- ▶ Les sacs bleus et les sacs verts seront déposés dans cette poubelle!
- ▶ Il s'agit là de votre nouvelle poubelle, à couvercle bordeaux

La fréquence de collecte de chaque poubelle sera prochainement détaillée.



ATTENTION, votre nouvelle poubelle extérieure (à couvercle bordeaux) ne sera à utiliser qu'à compter d'une date qui sera communiquée ultérieurement.

POUR L'INSTANT : AUCUN CHANGEMENT!

Utilisez uniquement votre poubelle actuelle, en continuant à y déposer les sacs bleus, verts et orange.

Nous vous invitons à stocker votre nouvelle poubelle extérieure (à couvercle bordeaux) et à ne pas l'utiliser pour l'instant.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

de distribution de votre **2**^{ème} **poubelle extérieure** à votre domicile

Novembre

15/11: Bousseviller et Breidenbach

16/11: Rolbing et Schweyen

17/11: Hanviller et Lengelsheim

18/11: Liederschiedt, Roppeviller et Schmittviller

19/11: Haspelschiedt

22/11: Ormersviller et Loutzviller

23/11: Epping

24/11: Waldhouse et Walschbronn

25/11: Walschbronn 26/11: Schorbach

Samedi 27/11*: Rattrapage sur Bousseviller, Breidenbach, Rolbing, Schweyen, Hanviller, Lengelsheim, Liederschiedt, Roppeviller, Schmittviller, Haspelschiedt, Ormersviller, Loutzviller, Epping, Waldhouse, Walschbronn et Schorbach

29/11: Volmunster

30/11: Volmunster et Nousseviller-lès-Bitche

Décembre

01/12: Siersthal

02/12: Siersthal et Lambach

03/12: Obergailbach 06/12: Hottviller

07/12 et 08/12 : Lemberg

09/12: Lemberg et Mouterhouse

10/12: Reyersviller

Samedi 11/12*: Rattrapage sur Volmunster, Nousseviller-lès-Bitche, Siersthal, Lambach, Obergailbach, Hottviller, Lemberg, Mouterhouse et Reyersviller

Du 13/12 au 17/12, du 20/12 au 23/12 et le 27/12 : Bitche Du 28/12 au 30/12 : Bining 10/01: Rahling et Philippsbourg

11/01: Philippsbourg et Equelshardt

12/01: Eguelshardt 13/01: Baerenthal

14/01: Baerenthal et Sturzelbronn

17/01 et 18/01 : Achen 19/01 : Achen et Etting

20/01: Etting et Gros-Réderching

21/01: Gros-Réderching

Samedi 22/01*: Rattrapage sur Rahling, Philippsbourg, Eguelshardt, Baerenthal, Sturzelbronn, Achen, Etting et Gros-Réderching

Du 24/01 au 28/01 et le 31/01 : Petit-Réderching

Février 2022

Du 01/02 au 04/02 et du 07/02 au 08/02 : Rohrbach-lès-Bitche

Du 09/02 au 11/02 : Goetzenbruck

Samedi 12/02*: Rattrapage sur Petit-Réderching, Rohrbach-lès-Bitche et Goetzenbruck

Du 14/02 au 16/02 : Montbronn

17/02 et 18/02 : Soucht

21/02: Rimling

22/02: Rimling et Erching 23/02: Saint-Louis-lès-Bitche

24/02: Meisenthal

* Des passages de rattrapage sont effectués le SAMEDI pour les personnes non disponibles lors du premier passage

Vendredi 25/02 et Samedi 26/02*: Rattrapage sur Montbronn, Soucht, Rimling, Erching, Saint-Louis-lès-Bitche et Meisenthal

Du 28/02 au 04/03: Dotation des professionnels

Communauté de Communes du Pays de Bitche 4, rue du Général Stuhl 57230 BITCHE

INFOS: 03 87 96 99 45 / www.cc-paysdebitche.fr



Réalisation : Communauté de Communes du Pays de Bitche Imprimerie Scheuer - Drulingen ne pas jeter sur la voie publique